

Le 20 décembre 2021

Dossier n° 56006-020-003

**Objet : Levé électromagnétique à source contrôlée 2022 dans le bassin d'Orphan et le Banc sud –
Electromagnetic Geoservices Canada Inc.**

Le 13 décembre 2021 Electromagnetic Geoservices Canada , Inc. (EMGS) a présenté à l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) une description de projet pour une proposition de programme de levé électromagnétique à source contrôlée dans le cadre des levés réalisés en 2022 dans les parties est et sud de la zone extracôtière de Terre-Neuve. Le C-TNLOHE a déterminé que le projet nécessiterait une autorisation en vertu de l'alinéa 138(1)(a) de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve-et-Labrador* et de l'alinéa 134(1)(a) de la *Canada-Newfoundland and Labrador Atlantic Accord Implementation Newfoundland and Labrador Act*.

La description du projet ci-jointe décrit les activités proposées dans le cadre du programme. Les levés électromagnétiques à source contrôlée sont prévus dans le bassin d'Orphan et le Banc sud entre mai et octobre 2022.

Le C-TNLOHE a déterminé que votre organisation pourrait être dotée de spécialistes dans les domaines de l'environnement et de la pêche, dont nous aurions besoin pour réaliser cette évaluation.

Conformément aux *Lois de mise en œuvre*, la présente lettre vise à : déterminer les ministères ou organismes qui pourraient avoir l'expertise nécessaire; établir un calendrier pour réaliser la détermination; solliciter les commentaires sur le document d'établissement de la portée provisoire ci-joint.

Période d'évaluation

Le C-TNLOHE demande que la détermination soit réalisée le plus vite possible et propose le calendrier suivant :

Demande d'expertise	Réponse d'ici le 12 janvier 2022
Examen du rapport de l'EE	Réponse environ 6 semaines après réception du document
Examen de l'EE révisée ou de son addenda, au besoin	Réponse environ 2 semaines après réception du document
Préparation de la détermination de l'EE	3 semaines de réalisation (début possible pendant l'examen de la version définitive de l'EE ou de son addenda); comprend l'examen de toutes les versions

Conformément aux *Lois de mise en œuvre*, le C-TNLOHE vous demande de consulter les renseignements ci-joints et de l'informer d'ici le **12 janvier 2022** de votre détermination. Si vous déterminez que votre organisation est dotée d'un spécialiste, de renseignements ou connaissances spécialisés, veuillez informer le C-TNLOHE, d'ici le **12 janvier 2022**, de la nature de ceux-ci et de la personne à contacter pour obtenir de l'aide.

Si nous ne recevons aucune réponse de votre part d'ici la date indiquée, le C-TNLOHE supposera que votre organisation n'est pas dotée de spécialistes, de renseignements ou connaissances spécialisés.

Espèces en péril – Article 79(1) Notification du ministre compétent

Conformément à l'article 79(1) de la *Loi sur les espèces en péril*, le C-TNLOHE informe par la présente le ministre de l'Environnement et du Changement climatique et le ministre des Pêches et des Océans (les ministres compétents) que les espèces suivantes figurant à l'annexe 1 de la Loi sont susceptibles d'être présentes dans la zone du projet du ressort de le C-TNLOHE. Une détermination de la probabilité des effets négatifs sur ces espèces sera entreprise pendant le processus de détermination.

- Espèces en voie de disparition : Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)
Tortue caouanne (*Caretta*)
Baleine bleue (*Balaenoptera musculus*) – baleine de l'Atlantique, baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*)
Garrot d'Islande (*Pagophila eburnea*)
Requin blanc (*Carcharodon carcharias*)
Baleine à bec commune (*Hyperoodon ampullatus*) – population de la plateforme néo-écossaise
- Espèces menacées : Loup à tête large (*Anarhichas denticulatus*)
Loup tâcheté (*Anarhichas minor*)
- Espèces préoccupantes : Loup atlantique (*Anarhichas lupus*)
Rorqual commun (*Balenoptera physalus*) – population de l'Atlantique, baleine à bec de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter des éléments susmentionnés, vous pouvez appeler Darren Hicks au 709 778-1431, ou lui écrire un courriel à l'adresse dhicks@cnlopb.ca.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par Darren Hicks

Darren Hicks, M. Sci. Env.
Analyste de l'environnement

Pièces jointes

C.c. M. Moss
E. Young

LISTE D'ENVOI

<p>M^{me} Maureen Murphy Rustad One Ocean a/s de Marine Institute Réception – rez-de-chaussée 115, chemin Ridge B. P. 4920 St. John's (T.-N.-L) A1C 5R3</p>	<p>M^{me} Robyn Lee Fish, Food and Allied Workers Union B. P. 10 368, avenue Hamilton St. John's (T.-N.-L) A1C 5H5</p>
<p>M. Rick Ellis Ocean Choice International 1315, chemin Topsail B. P. 8190 Succursale A St. John's (T.-N.-L) A1B 3N4</p>	<p>M. Derek Butler Association of Seafood Producers Bureau 103 Centre Baine Johnston 10, place Fort William St. John's (T.-N.-L) A1C 1K4</p>
<p>M. Kris Vascotto Groundfish Enterprise Allocation Council 1038, chemin Powerlot Clementsvalle (Nouvelle-Écosse) BOS 1G0</p>	<p>M Bruce Chapman 1362, promenade Revell Manotick (Ontario) K4M 1K8</p>